

AVIS PUBLIC



Consultation écrite de 15 jours Projet de règlement no 437-57

Aux personnes intéressées, est par la présente donné avis que lors d'une séance tenue le 19 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro **437-57**, intitulé : **RÈGLEMENT NO 437-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN D'AUTORISER UN NOMBRE DE 3 PORTES POUR LES GARAGES RÉSIDENTIELS ET AUGMENTER LE RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN MAXIMAL POUR LES ZONES H-123 ET H-145.**

Que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, ce projet de règlement fait l'objet d'une consultation écrite à compter de ce jour. Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à ce projet de règlement doit, dans les 15 jours suivant le présent avis, faire connaître par écrit ses commentaires à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro du projet de règlement.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/règlementation/projets de règlement).

Que le projet de règlement numéro **437-57** sera soumis à la procédure d'approbation référendaire.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 JANVIER 2021.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
